

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### · Identification de la substance ou de la préparation

- Nom du produit: **Akepox 2030 Composant B**
- Code du produit: 10601, 10614, 10602, 10566, 10612, 10605, 10613, 10565, 10563, 10600, 10603, 10564, 10604
- Emploi de la substance / de la préparation Colle époxy pour résines
- Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH      Tel. +49(0)911 - 642960  
Lechstraße 28      Fax. +49(0)911 - 644456  
D 90451 Nürnberg      e-mail info@akemi.de
- Service chargé des renseignements: Laboratoire  
Dieter Zimmermann  
@mail\_D.Zimmermann@akemi.de
- Renseignements en cas d'urgence: Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH  
Tel. +49(0)911-64296-59  
Horaires de bureau :  
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30  
le Vendredi de 7:30 à 13:30

### 2 Identification des dangers

#### · Principaux dangers:



C Corrosif

#### · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R 35 Provoque de graves brûlures.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 68 Possibilité d'effets irréversibles.

#### · Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 3 Composition/informations sur les composants

#### · Caractérisation chimique

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 No CEE: 603-057-00-5	Alcool benzylique Xn; R 20/22	<12,5%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5	m-phénylenebis(méthylamine) C,  Xn; R 20/22-35-43-52/53	<12,5%
CAS: 108-95-2 EINECS: 203-632-7 No CEE: 604-001-00-2	phénol Muta. Cat. 3;  T,  C; R 23/24/25-34-48/20/21/22-68	1-5%
	Aminosilane Xi; R 41-43-52/53	1-5%

(suite page 2)

F

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

### Nom du produit: Akepox 2030 Composant B

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. (suite de la page 1)

#### 4 Premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- Après contact avec la peau: Nettoyer à l'eau et au savon. Si possible, laver également avec du polyéthylène-glycol 400.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- Indications destinées au médecin:
- Les symptômes suivants peuvent apparaître:
  - Migraine
  - Etourdissement
  - Vertiges
  - Nausées
  - Manifestations allergiques

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:
  - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
  - Peut être dégagé en cas d'incendie:
  - Monoxyde de carbone (CO)
  - Oxyde d'azote (NOx)
- Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

#### 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Les précautions individuelles: Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- Mesures pour la protection de l'environnement:
  - Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
  - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- Méthodes de nettoyage/récupération:
  - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
  - Utiliser un neutralisant.
  - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
  - Assurer une aération suffisante.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

### Nom du produit: Akepox 2030 Composant B

(suite de la page 2)

#### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- Précautions à prendre pour la manipulation: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- Classe de stockage: 8

#### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

###### 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)

VME Valeur momentanée: 0,1 mg/m<sup>3</sup>

###### 108-95-2 phénol

VME 7,8 mg/m<sup>3</sup>, 2 ppm  
Risque de pénétration percutanée

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

##### · **Équipement de protection individuel:**

- Mesures générales de protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374,

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

### Nom du produit: Akepox 2030 Composant B

(suite de la page 3)

il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

- Matériau des gants Butylcaoutchouc  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq 6, 480$  min
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc  
Butoject (KCL, Art No. 897, 898)
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Butylcaoutchouc  
Butoject (KCL, Art No. 897, 898)  
Caoutchouc nitrile  
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir  
Gants en tissu épais
- Protection des yeux:  Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

### \* 9 Propriétés physiques et chimiques

#### · Indications générales.

<u>Forme:</u>	Pâteuse A structure visqueuse
<u>Couleur:</u>	Gris
<u>Odeur:</u>	Aminée

#### · Changement d'état

<u>Point de fusion:</u>	Non déterminé.
<u>Point d'ébullition:</u>	205°C

· **Point d'inflammation:** 101°C

· **Température d'inflammation:** 435°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

#### · Limites d'explosion:

<u>Inférieure:</u>	1,3 Vol %
<u>Supérieure:</u>	13,0 Vol %

· **Pression de vapeur à 20°C:** 0,1 hPa

· **Densité à 20°C:** 1,5 g/cm<sup>3</sup>

#### · Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

#### · Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

**Nom du produit: Akepox 2030 Composant B**

(suite de la page 4)

· **Teneur en substances solides:** 56,9 %

**10 Stabilité et réactivité**

- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Forte réaction exothermique aux acides.
- **Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs corrosifs

**11 Informations toxicologiques**

 · **Toxicité aiguë:**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**100-51-6 Alcool benzylique**

Oral	LD50	1230 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4h	> 4178 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/8h	1000 ppm (rat)

**1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)**

Oral	LD50	1040 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (rat)

**108-95-2 phénol**

Oral	LD50	300 mg/kg (mus)
		414 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	670 mg/kg (rat)
		316 mg/l (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	316 mg/l (rat)

**Aminosilane**

Oral	LD50	2413 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2009 mg/kg (rat)

 · **Effet primaire d'irritation:**

- **de la peau:** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

 · **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif  
Corrosif  
Irritant

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

 · **Sensibilisation**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**12 Informations écologiques**

 · **Effets écotoxiques:**

 · **Toxicité aquatique:**
**Aminosilane**

EC50	435 mg/l (Klärslamm: Atmungs-/Vermehrungshemmung)
EC50/48h	87,4 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	168 mg/l (pimephales promelas)

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

### Nom du produit: Akepox 2030 Composant B

**· Indications générales:**

(suite de la page 5)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

### 13 Considérations relatives à l'élimination

**· Produit:**

**· Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**· Catalogue européen des déchets**

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

**· Emballages non nettoyés:**

**· Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

### 14 Informations relatives au transport

**· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



**· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):**

8 (C7) Matières corrosives.

**· Indice Kemler:**

80

**· No ONU:**

2735

**· Groupe d'emballage:**

III

**· Etiquette de danger**

8

**· Désignation du produit:**

2735 POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A.  
(m-phénylènebis(méthylamine))

**· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



**· Classe IMDG:**

8

**· No ONU:**

2735

**· Label**

8

**· Groupe d'emballage:**

III

**· No EMS:**

F-A,S-B

**· Marine Pollutant:**

Non

**· Désignation technique exacte:**

Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s., m-phenylenebis(méthylamine)

**· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



**· Classe ICAO/IATA:**

8

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

### Nom du produit: Akepox 2030 Composant B

(suite de la page 6)

· No ID ONU:	2735
· Label	8
· Groupe d'emballage:	III
· Désignation technique exacte:	Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s., m-phenylenebis(méthylamine)

### \* 15 Informations réglementaires

#### · Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

#### · Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



C Corrosif

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

phénol  
m-phénylenebis(méthylamine)

#### · Phrases R:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.  
35 Provoque de graves brûlures.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
68 Possibilité d'effets irréversibles.

#### · Phrases S:

1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.  
23 Ne pas respirer la vapeur.  
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.  
29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### · Identification particulière de certaines préparations:

Contient: m-phénylenebis(méthylamine), Aminosilane. Peut déclencher une réaction allergique.

#### · Prescriptions nationales:

#### · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

#### · Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

#### · VOC EU

g/l

### \* 16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2007

Révision: 19.06.2007

### Nom du produit: Akepox 2030 Composant B

(suite de la page 7)

- |                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
| · <u>Phrases R importantes:</u> | 20/22<br>23/24/25<br>34<br>35<br>41<br>43<br>48/20/21/22<br>52/53<br>68 | Nocif par inhalation et par ingestion.<br>Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.<br>Provoque des brûlures.<br>Provoque de graves brûlures.<br>Risque de lésions oculaires graves.<br>Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.<br>Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.<br>Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.<br>Possibilité d'effets irréversibles. |
|---------------------------------|---|---|

· **Service établissant la fiche technique:**

· **Contact:**

Laboratoire  
Dr. Christian Schelle  
Fon ++49 (0)911 64296-59  
@mail C.Schelle@akemi.de

- \* Données modifiées par rapport à la version précédente